

REGLEMENT CANIDOS

1. Canidos décline toute responsabilité en cas d'accident.
2. Chaque propriétaire de chien est tenu d'avoir une assurance Responsabilité Civile (RC).
3. Chaque propriétaire doit se conformer aux législations fédérales et cantonales en vigueur concernant les chiens.
4. Si une personne vient au cours avec un chien malade, elle doit l'annoncer au moniteur suffisamment tôt avant le début du cours afin de s'assurer que le chien puisse venir sur le terrain.
5. Sauf indication contraire d'un moniteur, les chiens n'entrent pas dans la cabane et doivent être tenus en laisse autour de celle-ci et pour entrer sur le terrain. Les animaux ne seront pas lâchés sur le terrain avant qu'un moniteur n'en donne l'autorisation.
6. Il est interdit d'utiliser les obstacles situés sur le terrain sans l'accord d'un moniteur, afin d'éviter les accidents.
7. Chaque propriétaire doit ramasser les déjections de son animal, sur le terrain ainsi qu'à l'extérieur.
8. Le propriétaire qui désire lâcher son chien sur les chemins alentours de l'école est priée de ne pas laisser son chien pénétrer dans les cultures.
9. Canidos se réserve le droit, à n'importe quel moment, d'exclure temporairement ou définitivement un propriétaire et son chien pour non-respect du présent règlement et/ou des législations en vigueur.
10. En particulier, Canidos se réserve le droit d'exclure temporairement un propriétaire et son chien en cas de non-respect des recommandations du moniteur, si le propriétaire ne respecte pas son chien ou si le propriétaire met les autres binômes en danger par sa façon d'agir.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'exclusion temporaire ou définitive d'un propriétaire et de son chien.

11. Tout abonnement acheté est nominatif, non-transmissible, non-remboursable et valable 6 mois à partir de son jour d'achat. Il est valable pour les cours collectifs, les balades éducatives, l'agility et les coachings en chien de sport.
12. Canidos se réserve en tout temps le droit de modifier son règlement sans en informer sa clientèle. Le règlement peut être consulté en tout temps à l'école et sur le site Internet.